Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_247_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_247_DELIB-DE

Délibération n°2025-247

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

ECONOMIE – INNOVATION - RECHERCHE
SAINT-ALBAN – CESSION DE PARCELLE – CABINET MEDICAL

Trois médecins sont actuellement installés en location dans une maison médicale située sur le Parc d'Activités des Croix Roses, sur la commune de Saint-Alban. A l'étroit avec deux bureaux pour trois médecins, ils sont à la recherche d'un terrain afin d'y implanter un projet de maison médicale privée pouvant les accueillir dans un premier temps, puis, accueillir d'autres professionnels de santé ainsi qu'un pôle d'internat rural pour des médecins en finalisation de formation.

Face à l'impossibilité de devenir propriétaire de cette maison médicale, les porteurs de projet ont sollicité la commune de Saint-Alban et Lamballe Terre & Mer afin de trouver une solution foncière.
Après une première proposition sur un terrain à côté du site du Pyrus sur le Parc d'Activité du Poirier 2, à Saint-Alban, une autre solution, plus proche du centre de la commune et plus adaptée a été trouvée près de l'actuel Pôle administratif communautaire, rue Christian de la Villéon. Un lot de 2 558 m² a été détaché de la parcelle du pôle administratif communautaire, à Saint-Alban.
Ce terrain a été proposé à la vente, non-viabilisé. Les frais de viabilisation seront à la charge de l'acquéreur. Une servitude de passage sera à créer afin de permettre l'accès à la parcelle.

il est proposé de céder le terrain à un prix de 35 € /m² non-viabilisé.

Vu :
- L'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques du 15 octobre 2025 estimant la valeur vénale du bien à un prix de 70 € HT du m², soit un total de 175 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
- L'accord écrit du 28 novembre 2025 de la SCI Le Portement acceptant cette proposition,

Compte tenu du contexte médical du territoire, de la difficulté à maintenir et attirer du personnel soignant et du projet structurant accroissant l'attractivité du territoire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle E1655 d'une surface de 2 558 m² à la SCI Le Portement, située rue Christian de la Villéon sur la commune de Saint-Alban pour un programme de maison médicale, au prix de 35 € / m², soit 89 530 €, sous réserve de la délivrance d'un arrêté de permis de construire pour ce projet et de la création d'une servitude de passage,
- PRECISE que les frais d'acte et de viabilisation seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-